

## AVIS DES SOCIETES

### ETATS FINANCIERS

#### ARAB BANKING CORPORATION TUNISIE

##### -Bank ABC Tunisie-

Siège social : ABC Bulding –Les Berges du Lac

L'Arab Banking Corporation Tunisie –Bank ABC Tunisie- publie ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2024 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en date du 25 avril 2025. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial des commissaires aux comptes, Mohamed Jamil GOUIDER et Mr Hilal OUALI.

#### Bilan

Arrêté au 31 décembre 2024

(Unité : en 1 000 DT)

	Notes	31-déc-2024	31-déc-2023
<b>Actifs</b>			
AC1- Caisse et avoirs auprès de la BC, CCP & TGT	4.1	81 653	13 649
AC2- Créances sur les établissements bancaires et financiers	4.2	1 004 148	786 235
AC3- Créances sur la clientèle	4.3	534 995	411 541
AC4- Portefeuille-titre commercial		-	-
AC5- Portefeuille d'investissement	4.4	200 894	176 934
AC6- Valeurs immobilisées	4.5	12 414	10 431
AC7- Autres actifs	4.6	22 679	19 097
<b>TOTAL ACTIFS</b>		<b>1 856 783</b>	<b>1 417 887</b>
<b>Passifs</b>			
PA1 – Banque Centrale, CCP	4.7	-	1 956
PA2 - Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	4.8	23 266	26 157
PA3 - Dépôts et avoirs de la clientèle	4.9	1 555 397	1 164 839
PA4 - Emprunts et ressources spéciales	4.10	93 298	74 556
PA5 - Autres passifs	4.11	48 798	50 689
<b>TOTAL PASSIFS</b>		<b>1 720 759</b>	<b>1 318 197</b>
<b>Capitaux propres</b>			
CP1 - Capital		100 000	68 000
CP2 - Réserves		7 000	4 407
CP3 - Résultats reportés		13 810	13 391
CP4 - Résultat de la période		15 214	13 892
<b>TOTAL CAPITAUX PROPRES</b>	4.12	<b>136 024</b>	<b>99 690</b>
<b>TOTAL PASSIFS ET CAPITAUX PROPRES</b>		<b>1 856 783</b>	<b>1 417 887</b>

ABC Tunisie

Etat des engagements hors bilan

Arrêté au 31 décembre 2024

(Unité : en 1 000 DT)

	Notes	31-déc-2024	31-déc-2023
<b>Passifs éventuels</b>			
HB 1 - Cautions, avals et autres garanties données	4.13	36 191	32 419
HB 2 - Crédits documentaires		84 679	35 076
HB 3 - Actifs donnés en garantie		-	-
<b>TOTAL PASSIFS EVENTUELS</b>		<b>120 870</b>	<b>67 495</b>
<b>Engagements donnés</b>			
HB 4 - Engagements de financement en faveur de la clientèle	4.14	177 020	141 764
<b>TOTAL DES ENGAGEMENTS DONNES</b>		<b>177 020</b>	<b>141 764</b>
<b>Engagements reçus</b>			
HB 6 - Engagements de financement reçus		-	-
HB 7 - Garanties reçues	4.15	693 721	463 842
<b>TOTAL DES ENGAGEMENTS RECUS</b>		<b>693 721</b>	<b>463 842</b>

## ABC Tunisie

## Etat de résultat

Période allant du 1er Janvier au 31 décembre 2024

(Unité : en 1 000 DT)

	Notes	Exercice 2024	Exercice 2023
<b>Produits d'exploitation bancaire</b>			
PR1 - Intérêts et revenus assimilés	4.17	96 307	80 089
PR2 - Commissions (en produits)	4.18	12 609	11 415
PR3 - Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières	4.19	4 101	2 869
PR4- Revenus du portefeuille d'investissement	4.20	16 432	16 056
<b>Total produits d'exploitation bancaire</b>		<b>129 449</b>	<b>110 429</b>
<b>Charges d'exploitation bancaire</b>			
CH1 - Intérêts encourus et charges assimilées	4.21	(41 584)	(39 392)
CH2 - Commissions encourues	4.22	(4 669)	(3 076)
<b>Total charges d'exploitation bancaire</b>		<b>(46 253)</b>	<b>(42 468)</b>
<b>PRODUIT NET BANCAIRE</b>		<b>83 196</b>	<b>67 961</b>
PR5/CH 4 - Dotations aux provisions et résultat de corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passif	4.23	(7 190)	(3 860)
PR 7 - Autres produits d'exploitation		646	538
CH 6 - Frais de personnel	4.24	(25 802)	(21 911)
CH 7 - Charges générales d'exploitation	4.25	(16 418)	(13 755)
CH 8 - Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations		(1 452)	(1 457)
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>32 980</b>	<b>27 516</b>
PR8/CH9 – Solde en gain \ perte provenant des autres éléments ordinaires		478	388
CH 11- Impôts sur les sociétés		(16 585)	(12 575)
<b>RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES</b>		<b>16 873</b>	<b>15 329</b>
PR9/CH10 – Solde en gain \ perte provenant des autres éléments extraordinaires	4.26	(1 659)	(1 437)
<b>RESULTAT NET DE LA PERIODE</b>		<b>15 214</b>	<b>13 892</b>
Effets des modifications comptables (net d'impôt)			
<b>RESULTAT APRES MODIFICATIONS COMPTABLES</b>		<b>15 214</b>	<b>13 892</b>
<b>RESULTAT PAR ACTION (TND)</b>	4.27	<b>1,521</b>	<b>2,043</b>

## ABC Tunisie

### Etat de flux de trésorerie

Période allant du 1er Janvier au 31 décembre 2024

(Unité : en 1 000 DT)

	Notes	31-déc-2024	31-déc-2023
<b>Activités d'exploitation</b>			
Produits d'exploitation bancaire encaissés		111 013	95 714
Charges d'exploitation bancaire décaissées		(39 589)	(39 108)
Dépôts \ Retraits de dépôts auprès d'autres établissements bancaires et financiers		(1 386)	48
Prêts et avances \ Remboursement prêts et avances accordés à la clientèle		(111 931)	267 813
Dépôts \ Retraits de dépôts de la clientèle		390 755	298 623
Sommes versées au personnel et créditeurs divers		(23 722)	(21 819)
Autres flux de trésorerie		(27 090)	(5 603)
Impôts sur les sociétés payés		(18 658)	(8 399)
<b>Flux de trésorerie net provenant des activités d'exploitation</b>		<b>279 392</b>	<b>587 269</b>
<b>Activités d'investissement</b>			
Intérêts encaissés sur portefeuille d'investissement		12 471	12 458
Acquisitions \ cessions sur portefeuille d'investissement		(20 000)	-
Acquisitions \ cessions d'immobilisations		(3 427)	(1 605)
<b>Flux de trésorerie net affectés aux activités d'investissement</b>		<b>(10 956)</b>	<b>10 853</b>
<b>Activités de financement</b>			
Emission d'emprunts		63 598	-
Remboursement d'emprunts		(44 294)	(48 043)
Emission d'actions		21 120	-
Dividendes payés		-	(2 992)
<b>Flux de trésorerie net provenant des activités de financement</b>		<b>40 424</b>	<b>(51 035)</b>
Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités au cours de l'exercice		308 860	547 087
Liquidités et équivalents en début d'exercice		709 492	162 405
<b>Liquidités et équivalents de liquidités en fin de l'exercice</b>	<b>4.28</b>	<b>1 018 352</b>	<b>709 492</b>

# Notes aux états financiers au 31 décembre 2024

## 1. Référentiel d'élaboration des états Financiers

Les états financiers de l'Arab Banking Corporation Tunisie (ABC Tunisie) sont établis conformément aux dispositions prévues par la loi N° 96 – 112 du 30 décembre 1996 relative au système comptable des entreprises et aux dispositions prévues par l'arrêté du ministre des Finances du 25 mars 1999 portant approbation des normes comptables sectorielles relatives aux établissements bancaires et aux règles de la Banque Centrale de Tunisie dont particulièrement la circulaire n°91-24 du 17 décembre 1991, telle que modifiée par les textes subséquents.

Les états financiers sont établis en conformité avec le modèle fourni par la norme comptable NC 21 relative à la présentation des états financiers des établissements bancaires.

## 2. Exercice comptable

L'exercice comptable commence le 1er janvier et s'achève le 31 décembre de la même année.

## 3. Bases de mesure et principes comptables pertinents appliqués

Les états financiers de l'Arab Banking Corporation–Tunisie sont élaborés sur la base de la mesure des éléments du patrimoine au coût historique. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

### 3.1. Comptabilisation des engagements et des revenus y afférents

---

#### - Comptabilisation des engagements hors bilan

Les lettres de crédit, les lettres de garantie et les engagements de financement sont portés en hors bilan à mesure qu'elles sont contractées et sont transférées au bilan au fur et à mesure des débloques des fonds pour le montant de décaissement.

#### - Comptabilisation des crédits à la clientèle

Les crédits d'escompte sont présentés au bilan pour leur valeur nominale déduction faite des intérêts décomptés d'avance et non encore courus.

Les crédits décaissés et les comptes courants débiteurs sont présentés déduction faite des intérêts et agios réservés et des provisions y afférentes.

#### - Comptabilisation des revenus des crédits à la clientèle

Les intérêts et produits assimilés ainsi que les commissions sont pris en compte en résultat de l'exercice pour leurs montants rattachés audit exercice.

Les intérêts sur crédits d'escompte sont comptabilisés dans les comptes d'intérêts constatés d'avance au moment du déblocage de ces crédits et sont comptabilisés en produits au fur et à mesure qu'ils sont courus.

Les intérêts échus et non encore encaissés relatifs aux prêts classés parmi les "actifs incertains" (classe B2) ou parmi les "actifs préoccupants" (classe B3) ou parmi les "actifs compromis « (classe B4), au sens de la circulaire BCT n° 91-24, sont constatés en produits réservés et sont déduits du poste "Créances sur la clientèle". Ces intérêts sont pris en compte en résultat lors de leur encaissement effectif.

Les intérêts courus et non échus relatifs aux prêts classés parmi les "actifs courants" (classe A) ou parmi les "actifs nécessitant un suivi particulier" (classe B1), au sens de la circulaire BCT n°91-24, sont portés en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les agios sur les comptes courants gelés sont réservés et présentés en fin d'exercice en déduction des comptes courants débiteurs.

#### - Provisions sur engagements

Les provisions sur engagements sont déterminées conformément aux normes prudentielles de division, de couverture des risques et de suivi des engagements objet de la circulaire BCT n° 91-24, telle que modifiée par la circulaire BCT n° 2013-21, qui définit les classes de risque et les taux minima de provisionnement de la manière suivante :

- A : Actifs courants	0%
- B1 : Actifs nécessitant un suivi particulier	0%
- B2 : Actifs incertains	20%
- B3 : Actifs préoccupants	50%
- B4 : Actifs compromis	100%

Les taux de provisionnement par classe de risque sont appliqués au risque net non couvert, soit le montant de l'engagement déduction faite des agios réservés et de la valeur des garanties obtenues sous forme d'actifs financiers, d'immeubles hypothéqués, de garanties de l'Etat et des garanties des banques et assurances.

#### - Provision additionnelle

Conformément à la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n° 2013-21 du 30 décembre 2013, la banque a constitué des provisions additionnelles sur les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 3 ans pour la couverture du risque net et ce, conformément aux quotités minimales suivantes :

- 40% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 3 à 5ans ;
- 70% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 6 et 7ans ;
- 100% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 8 ans.

#### - Provision collective

Pour le calcul de la provision collective en couverture des risques latents sur les engagements courants et les engagements nécessitant un suivi particulier au sens de la circulaire n°91-24, la banque a appliqué l'approche prévue au niveau de l'annexe 3 de la circulaire BCT n°91-24 prévoyant la méthodologie de calcul des provisions collectives telle que modifié par la circulaire n°2021-01 du 11 janvier 2021, la circulaire n°2022-02 du 04 mars 2022, la circulaire n°2023-02 du 24 février 2023, la circulaire n°2024-01 du 19/01/2024 et la circulaire n°2025-01 du 29/01/2025.

Le montant de la dotation supplémentaire ainsi calculé au titre de l'année 2024 et en application des principes de la méthodologie de détermination des provisions collectives prévue par la circulaire aux banques et aux établissements financiers n°2025-01 du 29 janvier 2025 s'élève à 2 568 KDT. Au 31/12/2024, le montant total des provisions collectives est de 8 735 KDT.

### 3.2. Comptabilisation des intérêts encourus et charges assimilées

---

Les intérêts encourus et charges assimilées sont pris en compte en résultat au fur et à mesure qu'ils sont courus. En revanche, les charges décaissées et relatives à des exercices futurs ne sont pas comptabilisées en tant que charges de l'exercice et sont portées au bilan de la banque en compte de régularisation.

### 3.3. Conversion des opérations en monnaies étrangères

---

Les comptes de bilan et hors bilan libellés en monnaies étrangères font l'objet d'une réévaluation aux cours de change en vigueur à la date de clôture de l'exercice. Les différences de change sont comptabilisées en résultat de l'exercice.

Pour la couverture contre le risque de change, la banque a recours lorsqu'elle se trouve exposée à ce risque aux moyens usuels de couverture (SWAP de change, Contrats de change à terme...).

A chaque arrêté comptable, les éléments d'actif, de passif et de hors bilan figurant dans chacune des comptabilités devises sont convertis et reversés dans la comptabilité en monnaie de référence. A l'exception

des éléments non monétaires et des engagements de change à terme à des fins spéculatives, cette conversion est faite sur la base du cours de change au comptant en vigueur à la date d'arrêt.

### **3.4. Les valeurs immobilisées et amortissements**

---

Les immobilisations sont comptabilisées à leur coût d'acquisition compte tenu du pourcentage de récupération de la TVA de l'année précédente.

Les immobilisations sont amorties linéairement. Les taux d'amortissement appliqués par la banque se détaillent comme suit :

- Matériel de transport	20%
- Mobilier et matériel de bureau	10% et 20%
- Matériel informatique	33%
- Système d'information « AMBIT »	20%
- Autres Logiciels informatiques	33%
- Agencement, Aménagement et Installations	10%
- Constructions	3%

### **3.5. Comptabilisation et évaluation des titres**

---

#### **Comptabilisation des titres**

##### **a) Titres de transaction**

Les titres de transaction se distinguent par les deux critères suivants :

- Leur courte durée de détention ;
- Leur liquidité.

Pour être classés parmi les titres de transaction, la durée de détention des titres doit être limitée à trois mois.

##### **b) Titres de placement**

Sont considérés comme des titres de placement, les titres acquis avec l'intention de les détenir à court terme durant une période supérieure à trois mois, à l'exception des titres à revenu fixe que l'établissement a l'intention de conserver jusqu'à l'échéance et qui satisfont à la définition de titres d'investissement.

Les titres de placement sont ceux qui ne répondent pas aux critères retenus pour les titres de transaction, ni à ceux retenus pour les titres d'investissement.

##### **c) Titres d'investissement**

Pour pouvoir classer des valeurs en titres d'investissement, la banque doit avoir l'intention ferme de les détenir, en principe, jusqu'à leur échéance et doit pouvoir disposer de moyens suffisants pour concrétiser cette intention.

#### **Evaluation en date d'arrêté**

##### **a) Titres de transaction**

A chaque arrêté comptable, les titres de transaction sont évalués à la valeur de marché. La valeur de marché correspond au cours en bourse moyen pondéré à la date d'arrêté ou à la date antérieure la plus récente. Les variations de cours consécutives à leur évaluation à la valeur de marché sont portées en résultat.

##### **b) Titres de placement**

A chaque arrêté comptable, les titres de placement font l'objet d'une évaluation à la valeur de marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les titres non cotés, en vue d'estimer s'il convient de constituer des provisions pour dépréciation.

Les titres sont valorisés pour chaque type de titres séparément. Les plus-values latentes mises en évidence sur certains titres ne peuvent pas compenser des pertes latentes sur d'autres. Les moins-values latentes

ressortant de la différence entre la valeur comptable (éventuellement corrigée des amortissements des primes et décotes) et la valeur de marché ou la juste valeur des titres donnent lieu à la constitution de provisions pour dépréciation. Les plus-values latentes ne sont pas constatées.

### c) Titres d'investissement

A chaque arrêté comptable, il est procédé à la comparaison du coût d'acquisition des titres d'investissement à la valeur de marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les titres non cotés.

Les plus-values latentes sur titres d'investissement ne sont pas comptabilisées. Les moins-values latentes ressortant de la différence entre la valeur comptable (éventuellement corrigée des amortissements ou reprises des primes ou décotes) et la valeur de marché ou la juste valeur des titres, ne sont provisionnées que dans les cas ci-après :

- Il existe, en raison de circonstances nouvelles, une forte probabilité que l'établissement ne conserve pas ces titres jusqu'à l'échéance ;
- Il existe des risques de défaillance de l'émetteur des titres.

### Règles de constatation des revenus

Les dividendes des titres à revenu variable sont comptabilisés en produits dès le moment où le droit au dividende est établi.

Les intérêts des titres à revenus fixe sont comptabilisés en produits au fur et à mesure qu'ils sont courus. La comptabilisation des revenus des titres à revenu fixe dans le cas où l'acquisition est faite avec une prime ou une décote et / ou lorsqu'il y a une différence entre le taux nominal de rémunération du titre et le taux du marché au moment de l'acquisition est faite selon la méthode linéaire. Selon cette méthode, les titres sont enregistrés, lors de leur acquisition, coupon couru à l'achat exclu. A chaque arrêté comptable, il est procédé de la manière suivante :

- Les intérêts courus de la période, calculés au taux nominal du titre, sont enregistrés parmi les éléments du compte de résultat ;
- Le montant de la prime ou de la décote fait l'objet d'un échelonnement linéaire sur la durée de vie du titre.

### **3.6. Radiation des créances**

---

En application de la circulaire aux banques et aux établissements financiers n°2022-01 du 1er mars 2022 relative à la prévention et résolution des créances non performantes visant à réduire les créances classées au niveau du bilan, Bank ABC a réalisé courant l'exercice 2024 une opération de radiation des créances dont la maturité dans la classe 4 est supérieure à 5 ans et qui respectent les conditions y relatives fixées par la législation fiscale en vigueur. A cet égard, la banque a réalisé une opération de radiation pour un encours global de 397 KDT totalement couvert par des agios réservés et des provisions individuelles et additionnelles.

### **3.7. Présentation des états financiers**

---

Les états financiers arrêtés et publiés par la banque au 31 décembre 2024, sont présentés conformément à la norme comptable sectorielle N°21 et comportent aussi bien les données relatives à l'année 2023 que celles relatives à l'année 2024.



## 4. Notes explicatives (Les chiffres sont exprimés en KDT : milliers de Dinars Tunisien)

### Notes sur le bilan

#### Notes sur les postes de l'actif

L'actif du bilan est composé des postes suivants :

- AC1 : Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT
- AC2 : Créances sur les établissements bancaires et financiers
- AC3 : Créances sur la clientèle
- AC4 : Portefeuille titres commercial
- AC5 : Portefeuille d'investissement
- AC6 : Valeurs immobilisées
- AC7 : Autres actifs

#### Note 4.1 – Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT

Le solde de ce poste s'élève à 81 653 KDT au 31 Décembre 2024 et se décompose comme suit :

DESIGNATION	31-déc-2024	31-déc-2023
Caisses en dinars et en monnaies étrangères	5 596	4 604
Avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT	76 057	9 045
<b>Total caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT</b>	<b>81 653</b>	<b>13 649</b>

#### Note 4.2 – Créances sur les établissements bancaires et financiers

Le solde de ce poste s'élève à 1 004 148 KDT au 31 Décembre 2024 et se décompose comme suit :

DESIGNATION	31-déc-24	31-déc-23
<b>Créances sur les établissements bancaires</b>	<b>990 972</b>	<b>757 103</b>
Comptes ordinaires chez les correspondants	209 205	179 498
Placements chez la BCT	264 122	193 223
Placements chez les correspondants	516 460	382 424
Créances sur les établissements bancaires	-	-
Créances rattachées	1 185	1 958
<b>Créances sur les établissements financiers</b>	<b>13 176</b>	<b>29 132</b>
Créances sur les établissements financiers	13 076	29 000
Créances rattachées	100	132
<b>Total créances et avoirs sur les établissements bancaires et financiers</b>	<b>1 004 148</b>	<b>786 235</b>

La ventilation des créances sur les établissements bancaires et financiers selon la valeur résiduelle se présente comme suit :

DESIGNATION	Inf. à 3 mois	de 3 mois à 1 an	de 1 an à 5 ans	plus de 5 ans	Total
<b>Créances sur les établissements bancaires</b>	<b>949 633</b>	<b>41 339</b>	-	-	<b>990 972</b>
Comptes Ordinaires chez les correspondants	209 205	-	-	-	209 205
Placements chez la BCT	264 122	-	-	-	264 122
Placements chez les correspondants	475 121	41 339	-	-	516 460
Créances rattachées	1 185	-	-	-	1 185
<b>Créances sur les établissements financiers</b>	<b>2 176</b>	<b>11 000</b>	-	-	<b>13 176</b>
Créances sur les Etablissements Financiers	2 076	11 000	-	-	13 076
Créances rattachées	100	-	-	-	100
<b>TOTAL</b>	<b>951 809</b>	<b>52 339</b>	-	-	<b>1 004 148</b>

La totalité des créances ne sont pas éligibles au refinancement de la Banque Centrale.

La totalité des créances ne sont pas matérialisées par des titres du marché interbancaire.

### Note 4.3 – Créances sur la clientèle

Le solde de ce poste s'élève à 534 995 KDT au 31 Décembre 2024 et se décompose comme suit :

DESIGNATION	31-déc-24	31-déc-23
<b>Comptes débiteurs</b>	<b>12 024</b>	<b>25 180</b>
Comptes courants débiteurs	12 022	25 175
Produits à recevoir	2	5
<b>Autres concours à la clientèle</b>	<b>564 860</b>	<b>420 196</b>
Escompte commercial	17 515	10 545
Crédits à Court Terme	253 280	148 435
Crédits à Moyen et Long Terme	256 980	228 272
Crédits de consolidation	3 136	5 612
Impayés	29 548	23 853
Produits à recevoir	5 360	5 054
Produits perçus d'avance	(959)	(1 575)
<b>Total Créances Brutes</b>	<b>576 884</b>	<b>445 376</b>
Provisions affectées	(18 387)	(15 110)
Agios réservés	(14 767)	(12 558)
Provisions Collectives	(8 735)	(6 167)
<b>Total créances sur la clientèle</b>	<b>534 995</b>	<b>411 541</b>

Le montant des créances éligibles au refinancement de la Banque Centrale s'élève à 32 121 KDT.

La ventilation des engagements par classe de risque se présente comme suit :

DESIGNATION	31-déc-2024	31-déc-2023
Classe A	530 599	406 798
Classe B1	8 398	6 059
<b>Total Créances performantes</b>	<b>538 996</b>	<b>412 857</b>
Classe B2	3 709	1 273
Classe B3	1 536	5 928
Classe B4	32 642	25 318
<b>Total Créances non performantes</b>	<b>37 887</b>	<b>32 519</b>
<b>Total Créances Brutes</b>	<b>576 884</b>	<b>445 376</b>

Le mouvement des créances et des provisions correspondantes se présente comme suit :

DESIGNATION	31-déc-24	31-déc-23
<b>Encours des créances douteuses</b>	<b>37 887</b>	<b>32 519</b>
Stocks de provisions de début d'exercice	(15 110)	(15 338)
Dotation de l'exercice	(4 515)	(3 886)
Reprise de l'exercice	1 238	4 114
<b>Stocks de provisions à la fin d'exercice</b>	<b>(18 387)</b>	<b>(15 110)</b>

Les produits relatifs à des créances classées parmi les classes B2, B3 ou B4 ne sont pas constatés en revenu mais parmi les comptes d'intérêts et agios réservés et présentés en déduction des créances. Ces produits ne sont comptabilisés dans le résultat qu'une fois effectivement encaissés. À la date du 31 décembre 2024,

l'encours des créances classées s'élève à 37 887 KDT et le montant des intérêts et agios réservés s'élève à 14 767 KDT.

Par ailleurs, et comme indiqué au niveau de la note aux états financiers, note 3.1, la banque a constitué les provisions additionnelles et ce conformément à la circulaire BCT N° 2013-21 du 30 décembre 2013. Le montant de ladite provision s'élève à 3 197 KDT au 31 décembre 2024 contre 3 107 KDT au 31 décembre 2023 soit une dotation additionnelle nette s'élevant à 90 KDT au titre de l'exercice 2024.

La ventilation des créances sur la clientèle selon la valeur résiduelle se présente comme suit :

DESIGNATION	Inf. à 3 mois	de 3 mois à 1 an	de 1 an à 5 ans	plus de 5 ans	Total
<b>Comptes débiteurs</b>	12 024	-	-	-	12 024
Comptes courants débiteurs	12 022	-	-	-	12 022
Produits à recevoir	2	-	-	-	2
<b>Autres concours à la clientèle</b>	<b>277 884</b>	<b>110 815</b>	<b>157 921</b>	<b>18 240</b>	<b>564 860</b>
Escompte commercial	13 992	3 243	280	-	17 515
Crédits à Court Terme	227 311	19 480	6 489	-	253 280
Crédits à Moyen et Long Terme	2 030	86 286	150 693	17 971	256 980
Crédits de consolidation	602	1 806	459	269	3 136
Impayés	29 548	-	-	-	29 548
Produits à recevoir	5 360	-	-	-	5 360
Produits perçus d'avance	(959)	-	-	-	(959)
<b>Total Créances Brutes</b>	<b>289 908</b>	<b>110 815</b>	<b>157 921</b>	<b>18 240</b>	<b>576 884</b>

#### Note 4.4 – Portefeuille d'investissement

Le solde de ce poste s'élève à 200 894 KDT au 31 Décembre 2024 et se décompose comme suit :

DESIGNATION	31-déc-2024	31-déc-2023
<b>Titre à revenu fixe</b>	<b>200 841</b>	<b>176 882</b>
Bons de trésor assimilables (BTA)	200 000	180 000
Décote/Prime	(4 927)	(8 531)
Produits à recevoir	5 769	5 413
<b>Titre à revenu variable</b>	<b>52</b>	<b>52</b>
Société Tunisienne de Garantie	20	20
SIBTEL	32	32
<b>Total portefeuille d'investissement</b>	<b>200 894</b>	<b>176 934</b>

La différence entre la valeur des titres à l'achat et la valeur nominale est comptabilisée séparément sous la ligne Décote/Prime. Ce montant fait l'objet d'un étalement linéaire sur la période restant à courir entre la date d'acquisition à la date d'échéance du titre.

## Note 4.5 – Valeurs immobilisées

Le solde de ce poste s'élève à 12 414 KDT au 31 Décembre 2024 et se décompose comme suit :

DESIGNATION	Val. Brute au 31/12/2023	Acquisition / Cession / Reclassement	Val. Brute au 31/12/2024	Amortissement 31/12/2023	Cession / Régularisation	Dotation 2024	Amortissement 31/12/2024	Valeur nette au 31/12/2024
Terrains	7 229	-	7 229	-	-	-	-	7 229
Agencements, Aménagements Installations	8 476	1 225	9 701	(7 043)	(1 098)	599	(7 542)	2 159
Immeubles	299	-	299	(141)	(20)	10	(151)	148
Matériel de Transport	1 279	465	1 744	(778)	(88)	225	(641)	1 103
Matériel Informatique	1 223	451	1 674	(1 042)	(325)	203	(1 163)	511
Mobilier et Matériel de Bureau	701	104	805	(642)	(82)	59	(665)	140
Logiciels Informatiques	6 955	737	7 692	(6 212)	(712)	356	(6 568)	1 124
Avances sur Immobilisations	127	(127)	-	-	-	-	-	-
<b>Total Valeurs Immobilisées</b>	<b>26 289</b>	<b>2 855</b>	<b>29 144</b>	<b>(15 858)</b>	<b>(2 325)</b>	<b>1 452</b>	<b>(16 730)</b>	<b>12 414</b>

## Note 4.6 – Autres actifs

Le solde de ce poste s'élève à 22 679 KDT au 31 Décembre 2024 et se décompose comme suit :

DESIGNATION	31-déc-2024	31-déc-2023
Crédits au personnel	12 351	10 742
Immobilisations destinées à la vente	4 620	4 620
Comptes de suspens débiteurs	4 734	2 767
Cautions	283	283
Charges Constatées d'avance	574	463
Frais d'émission d'emprunts (Net)	32	68
Stocks de cartes	155	218
Avances et Acomptes sur commandes en cours	156	163
Etat, Impôt et taxes	-	-
<b>Total Brut</b>	<b>22 905</b>	<b>19 323</b>
Provisions pour dépréciation des actifs	(226)	(226)
<b>Total autres actifs</b>	<b>22 679</b>	<b>19 097</b>

(1) Les frais d'émission d'emprunt se détaillent comme suit :

DESIGNATION	31-déc-2024	31-déc-2023
Solde au début de la période	68	127
Addition	-	-
Dotation au résorption	(36)	(59)
<b>Solde en fin de période</b>	<b>32</b>	<b>68</b>

Le montant de la dotation annuelle est inclus au niveau de la rubrique CH1 « Intérêts encourus et charges assimilés » au niveau de la sous-rubrique « Intérêts sur emprunts obligataires ».

Les frais d'émission et primes de remboursement des emprunts sont amortis systématiquement sur la durée de l'emprunt, au prorata des intérêts courus.

## Notes sur les postes du passif

Le passif du bilan est composé des postes suivants :

- PA1 : Banque Centrale et CCP
- PA2 : Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers
- PA3 : Dépôts et avoirs de la clientèle
- PA4 : Emprunts et ressources spéciales
- PA5 : Autres passif

### Note 4.7 - Banque Centrale et CCP

Le solde de ce poste est nul au 31 Décembre 2024 et se décompose comme suit :

DESIGNATION	31-déc-2024	31-déc-2023
Compte BCT créditeur	-	1 956
<b>Total banque centrale et CCP</b>	<b>-</b>	<b>1 956</b>

### Note 4.8 - Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers

Le solde de ce poste s'élève à 23 266 KDT au 31 Décembre 2024 et se décompose comme suit :

DESIGNATION	31-déc-2024	31-déc-2023
Emprunts interbancaires	-	-
Dépôts des établissements bancaires	11 749	17 395
Dépôts des établissements financiers	11 518	8 762
Dettes rattachées	-	-
<b>Total Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers</b>	<b>23 266</b>	<b>26 157</b>

La ventilation des dépôts et des avoirs des établissements bancaires et financiers selon la valeur résiduelle se présente comme suit :

DESIGNATION	Inf. à 3 mois	de 3 mois à 1 an	de 1 an à 5 ans	plus de 5 ans	Total
Dépôts des établissements bancaires	11 749	-	-	-	11 749
Dépôts des établissements financiers	11 518	-	-	-	11 518
<b>Total Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers</b>	<b>23 266</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>23 266</b>

### Note 4.9 - Dépôts de la clientèle

Le solde de ce poste s'élève à 1 555 397 KDT au 31 Décembre 2024 et se décompose comme suit :

DESIGNATION	31-déc-2024	31-déc-2023
Dépôts à vue	1 146 365	847 490
Dépôts d'épargne	160 450	126 141
Comptes à terme, Bons de Caisse et Valeurs assimilées	191 404	151 639
Certificats de dépôts	35 000	9 000
Autres Sommes dues à la clientèle	17 554	28 512
Charges à payer	5 038	2 664
Intérêts payés d'avance	(414)	(607)
<b>Total dépôts de la clientèle</b>	<b>1 555 397</b>	<b>1 164 839</b>

La ventilation des dépôts de la clientèle selon la valeur résiduelle se présente comme suit :

DESIGNATION	Inf. à 3 mois	de 3 mois à 1 an	de 1 an à 5 ans	plus de 5 ans	Total
Dépôts à vue	1 146 365	-	-	-	1 146 365
Dépôts d'épargne	160 450	-	-	-	160 450
Comptes à terme, Bons de Caisse et Valeurs assimilées	154 038	36 096	1 270	-	191 404
Certificats de dépôts	35 000	-	-	-	35 000
Autres Sommes dues à la clientèle	17 554	-	-	-	17 554
Charges à payer	5 038	-	-	-	5 038
Intérêts payés d'avance	(414)	-	-	-	(414)
<b>Total dépôts de la clientèle</b>	<b>1 518 031</b>	<b>36 096</b>	<b>1 270</b>	<b>-</b>	<b>1 555 397</b>

#### Note 4.10 – Emprunts et ressources spéciales

Le solde de ce poste s'élève à 93 298 KDT au 31 Décembre 2024 et se décompose comme suit :

DESIGNATION	31-déc-2024	31-déc-2023
Emprunts obligataires	9 091	14 133
Autres emprunts	83 225	58 879
Dettes rattachées	982	1 544
<b>Total emprunts et ressources spéciales</b>	<b>93 298</b>	<b>74 556</b>

La ventilation des emprunts et ressources spéciales selon la valeur résiduelle se présente comme suit :

DESIGNATION	Inf. à 3 mois	de 3 mois à 1 an	de 1 an à 5 ans	plus de 5 ans	Total
Emprunts obligataires	-	6 090	3 001	-	9 091
Autres emprunts	-	19 627	-	63 598	83 225
Dettes rattachées	-	982	-	-	982
<b>Total emprunts et ressources spéciales</b>	<b>-</b>	<b>26 699</b>	<b>3 001</b>	<b>63 598</b>	<b>93 298</b>

Le tableau des mouvements des emprunts matérialisés au 31 décembre 2024 se détaille comme suit :

DESIGNATION	Montant initial	Date d'émission	Date d'échéance	Encours au 31-déc-2023	Remboursements / Emissions	Encours au 31-déc-2024
<b>Emprunts obligataires</b>	<b>45 000</b>			<b>14 133</b>	<b>(5 042)</b>	<b>9 091</b>
Emprunt ABC 2018	20 000	02/07/2018	02/07/2025	1 131	(42)	1 089
Emprunt ABC 2020	25 000	22/06/2020	22/06/2027	13 002	(5 000)	8 002
<b>Autres Emprunts</b>	<b>217 723</b>			<b>58 879</b>	<b>24 346</b>	<b>83 225</b>
Emprunts ABC IB	157 010	07/05/2020	07/05/2025	58 879	(39 252)	19 627
Emprunt Subordonné ABC 2024	60 713	20/09/2024	19/09/2031	-	63 598	63 598
<b>TOTAL</b>	<b>262 723</b>			<b>73 012</b>	<b>19 304</b>	<b>92 316</b>

L'emprunt contracté auprès de ABC IB (banque faisant partie du groupe ABC) pour 50 millions d'euros a fait l'objet de couverture contre le risque de change par le recours au mécanisme de couverture du fond de péréquation de change.

## Note 4.11 – Autres passifs

Le solde de ce poste s'élève à 48 798 KDT au 31 Décembre 2024 et se décompose comme suit :

DESIGNATION	31-déc-24	31-déc-23
Dettes au personnel	11 509	8 071
Comptes de suspens	12 048	12 177
Créditeurs Divers	2 092	4 564
Etat, Impôt et taxes	9 829	11 801
Charges à payer	8 086	8 748
Dettes sociales	1 437	1 083
Provisions pour risques et charges	3 515	3 969
Jetons de présence à payer	282	276
Dividendes à payer	-	-
<b>Total autres passifs</b>	<b>48 798</b>	<b>50 689</b>

## Note 4.12 – Capitaux propres

A la date du 31 Décembre 2024, le capital social s'élève à 100 000 KDT composé de 10 000 000 actions ordinaires d'une valeur nominale de 10 DT l'action. Le total des capitaux propres de la Banque s'élève à 136 024 KDT au 31 Décembre 2024 et se détaille comme suit :

	Capital	Réserves	Résultats reportés	Résultat net de l'exercice	Total
<b>Solde au 31-12-2018</b>	<b>68 000</b>	<b>1 236</b>	<b>6 056</b>	<b>1 974</b>	<b>77 266</b>
Affectation du résultat 2018	-	401	1 573	(1 974)	-
Distribution de dividendes	-	-	(987)	-	(987)
Résultat au 31-12-2019	-	-	-	4 463	4 463
<b>Solde au 31-12-2019</b>	<b>68 000</b>	<b>1 637</b>	<b>6 642</b>	<b>4 463</b>	<b>80 742</b>
Affectation du résultat 2019	-	555	3 908	(4 463)	-
Résultat au 31-12-2020	-	-	-	4 648	4 648
<b>Solde au 31-12-2020</b>	<b>68 000</b>	<b>2 192</b>	<b>10 550</b>	<b>4 648</b>	<b>85 390</b>
Affectation du résultat 2020	-	760	3 888	(4 648)	-
Distribution de dividendes	-	-	(2 312)	-	(2 312)
Résultat au 31-12-2021	-	-	-	(267)	(267)
<b>Solde au 31-12-2021</b>	<b>68 000</b>	<b>2 952</b>	<b>12 126</b>	<b>(267)</b>	<b>82 811</b>
Affectation du résultat 2021	-	593	(860)	267	-
Distribution de dividendes	-	-	-	-	-
Résultat au 31-12-2022	-	-	-	5 979	5 979
<b>Solde au 31-12-2022</b>	<b>68 000</b>	<b>3 545</b>	<b>11 266</b>	<b>5 979</b>	<b>88 790</b>
Affectation du résultat 2022	-	862	5 117	(5 979)	-
Distribution de dividendes	-	-	(2 992)	-	(2 992)
Résultat au 31-12-2023	-	-	-	13 892	13 892
<b>Solde au 31-12-2023</b>	<b>68 000</b>	<b>4 407</b>	<b>13 391</b>	<b>13 892</b>	<b>99 690</b>
Affectation du résultat 2023	-	2 593	11 299	(13 892)	-
Distribution de dividendes	-	-	-	-	-
Augmentation de capital *	32 000	-	(10 880)	-	21 120
Résultat au 31-12-2024	-	-	-	15 214	15 214
<b>Solde au 31-12-2024</b>	<b>100 000</b>	<b>7 000</b>	<b>13 810</b>	<b>15 214</b>	<b>136 024</b>

\* L'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 19 septembre 2024 a décidé d'augmenter le capital social de la banque de 68 000 KDT à 100 000 KDT. L'opération a été réalisée en deux tranches successives. La première tranche de l'augmentation a été réalisée à hauteur de 10 880 KDT par voie d'incorporation des résultats reportés donnant lieu à l'émission de 1 088 000 actions gratuites et la seconde tranche a été effectuée à hauteur de 21 120 KDT par l'émission de 2 112 000 actions.



Les réserves se détaillent comme suit :

DESIGNATION	31-déc-2024	31-déc-2023
Réserves Légales	6 800	4 207
Réserves ordinaires	200	200
<b>Total des réserves</b>	<b>7 000</b>	<b>4 407</b>

### Notes sur l'état des engagements hors bilan

Les engagements hors bilan sont composés des postes suivants :

- HB1 : Cautions, avals et autres garanties données
- HB2 : Crédits documentaires
- HB3 : Actifs donnés en garantie
- HB4 : Engagements de financement donnés
- HB5 : Engagements sur titres
- HB6 : Engagements de financement reçus
- HB7 : Garanties reçues

#### Note 4.13 – Cautions, avals et autres garanties données :

Le solde de ce poste s'élève à 36 191 KDT au 31 Décembre 2024 et se décompose comme suit :

DESIGNATION	31-déc-2024	31-déc-2023
Garanties en faveur des établissements de crédits	16 877	12 978
Garanties en faveur de la clientèle	19 314	19 441
<b>Total cautions, avals et autres garanties données</b>	<b>36 191</b>	<b>32 419</b>

#### Note 4.14 – Engagements de financement en faveur de la clientèle

Le solde de ce poste s'élève à 177 020 KDT au 31 Décembre 2024 et se décompose comme suit :

DESIGNATION	31-déc-2024	31-déc-2023
Engagements de financement donnés en faveur d'établissements bancaires et financiers	-	22 757
Engagements de financement donnés en faveur de la clientèle	177 020	119 007
<b>Total Engagements de financement en faveur de la clientèle</b>	<b>177 020</b>	<b>141 764</b>

#### Note 4.15 – Garanties reçues

Le solde de ce poste s'élève à 693 721 KDT au 31 Décembre 2024 et se décompose comme suit :

DESIGNATION	31-déc-2024	31-déc-2023
Garanties reçues des banques	291 026	269 539
Garanties SOTUGAR	2 215	2 215
Garanties réelles reçues de la clientèle	155 925	54 292
Garanties de l'Etat	244 555	137 796
<b>Total des garanties reçues</b>	<b>693 721</b>	<b>463 842</b>

La valeur des garanties réelles reçues de la clientèle ainsi présentée correspond à la valeur de la garantie dans la limite de l'engagement des clients.

Pour les garanties réelles, la juste valeur de la totalité des garanties reçues en couverture des engagements s'élève à 155 925 KDT au 31 Décembre 2024 contre 54 292 KDT au 31 Décembre 2023.

## Note 4.16 – Opérations de change

Au 31 décembre 2024, les opérations de change à terme se détaillent comme suit :

- Dinars à recevoir / Devise à livrer : 49 627 KDT
- Devise à recevoir / Dinars à livrer : 7 024 KDT

Au 31 Décembre 2024, la banque n'a aucune opération sur titres en cours.

Au 31 Décembre 2024, la banque n'a aucune opération de change au comptant non encore dénouée.

## Notes sur l'état de résultat

### Les produits d'exploitation bancaire

Le total des produits d'exploitation bancaire est passé de 110 429 KDT au 31 décembre 2023 à 129 449 KDT au 31 décembre 2024, enregistrant ainsi une augmentation de 19 020 KDT, soit une progression de 17%.

Ces produits d'exploitation bancaire sont composés des postes suivants :

- PR1 : Intérêts et revenus assimilés
- PR2 : Commissions en produits
- PR3 : Gains sur portefeuille titres commercial et opérations financières
- PR4 : Revenus du portefeuille titres d'investissement.

### Note 4.17 - Intérêts et revenus assimilés

Les intérêts et revenus assimilés totalisent 96 307 KDT au titre de l'exercice 2024 et se détaillent comme suit :

DESIGNATION	31-déc-2024	31-déc-2023
Intérêts sur créances sur les établissements bancaires et financiers	45 826	36 725
Intérêts sur créances sur la clientèle	50 481	43 364
<b>Total Intérêts et revenus assimilés</b>	<b>96 307</b>	<b>80 089</b>

### Note 4.18 – Commissions (en produits)

Les commissions totalisent 12 609 KDT au titre de l'exercice 2024 et se détaillent comme suit :

DESIGNATION	31-déc-2024	31-déc-2023
Chèques, effets, virements et tenue de compte	3 085	2 906
Commission d'intermédiation	130	113
Opérations de commerce extérieur	1 860	1 821
Crédits documentaires, engagement de financement et garanties	2 710	2 198
Gestion, étude des engagements	2 497	2 195
Monétique	1 722	1 646
Autres commissions	605	536
<b>Total commissions (en produits)</b>	<b>12 609</b>	<b>11 415</b>

### Note 4.19 - Gains sur portefeuille-titre commercial et opérations financières

Les gains sur portefeuille-titre commercial et opérations financières totalisent 4 101 KDT au titre de l'exercice 2024 et se détaillent comme suit :

DESIGNATION	31-déc-24	31-déc-23
Gain de change	3 960	3 054
Gains/Pertes nets sur opérations de SWAP (BCT)	141	(185)
<b>Total Gains sur portefeuille-titre commercial et opérations financières</b>	<b>4 101</b>	<b>2 869</b>

## Note 4.20 - Revenus du portefeuille d'investissement

Les revenus du portefeuille d'investissement totalisent 16 432 KDT au titre de l'exercice 2024 et se détaillent comme suit :

DESIGNATION	31-déc-2024	31-déc-2023
Intérêts sur BTA	12 800	12 462
Résorption Prime/Décote	3 604	3 594
Dividendes & revenus assimilés sur titres de participation	28	-
<b>Total Revenus du portefeuille d'investissement</b>	<b>16 432</b>	<b>16 056</b>

## Les charges d'exploitation bancaire

Le total des charges d'exploitation bancaire est passé de 42 468 KDT au 31 décembre 2023 à 46 253 KDT au 31 décembre 2024, enregistrant ainsi une augmentation de 3 785 KDT, soit une progression de 9%.

Ces charges d'exploitation bancaire sont composées des postes suivants :

- CH1 : Intérêts encourus et charges assimilées
- CH2 : Commissions encourues

## Note 4.21 - Intérêts encourus et charges assimilées

Les intérêts encourus et charges assimilées totalisent 41 584 KDT au titre de l'exercice 2024 et se détaillent comme suit :

DESIGNATION	31-déc-2024	31-déc-2023
Intérêts sur dépôts des établissements bancaires et financiers	2 714	2 629
Intérêts sur dépôts de la clientèle	31 716	26 476
Intérêts sur emprunts obligataires	2 527	2 093
Intérêts des autres emprunts	4 627	8 194
<b>Total intérêts encourus et charges assimilées</b>	<b>41 584</b>	<b>39 392</b>

## Note 4.22 – Commissions encourues

Les commissions encourues totalisent 4 669 KDT au titre de l'exercice 2024 et se détaillent comme suit :

DESIGNATION	31-déc-2024	31-déc-2023
Commissions encourues sur comptes NOSTRI	287	261
Frais de traitement des cartes et opérations monétiques	2 609	2 208
Commissions Sibtel	56	48
Commissions sur opérations la BCT	47	45
Autres commissions sur opérations avec la clientèle	32	15
Charges sur engagements de garantie	1 638	499
<b>Total commissions encourues</b>	<b>4 669</b>	<b>3 076</b>

## Note 4.23 – Dotations aux provisions et résultat de corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passif

Le détail de cette rubrique se présente comme suit :

DESIGNATION	31-déc-2024	31-déc-2023
Dotation aux provisions sur risque de crédit	(4 515)	(2 734)
Dotation pour provision collective	(2 568)	(872)
Reprise de provisions sur risque de crédit	903	754
Reprise de provisions sur engagements hors bilan	-	31

Récupération sur créances passées par pertes	15	3
Pertes sur créances abandonnées	(54)	(22)
<b>Coût Net du Risque de crédit</b>	<b>(6 219)</b>	<b>(2 840)</b>
Provisions pour Risques & charges Divers	(971)	(1 020)
Dotations aux provisions pour dépréciation des actifs	-	-
Reprise de provisions pour dépréciation des actifs	-	-
Reprise de provisions pour charges divers	-	-
<b>Coût Net du risque</b>	<b>(7 190)</b>	<b>(3 860)</b>

#### Note 4.24 – Frais de Personnel

Les frais de personnel totalisent 25 802 KDT au titre de l'exercice 2024 et se détaillent comme suit :

DESIGNATION	31-déc-2024	31-déc-2023
Rémunération de personnel	20 863	17 858
Charges sociales et autres cotisations	4 191	3 403
Autres charges liées au personnel	748	650
<b>Total frais de personnel</b>	<b>25 802</b>	<b>21 911</b>

#### Note 4.25 – Charges générales d'exploitation

Les charges générales d'exploitation totalisent 16 418 KDT au titre de l'exercice 2024 et se détaillent comme suit :

DESIGNATION	31-déc-2024	31-déc-2023
Loyers, Eau et Electricité	2 431	2 369
Frais de licences informatiques	2 154	1 415
Jetons de présence & frais de conseils d'administration	1 066	994
Frais de communication	1 078	803
Divers honoraires	1 034	1 121
Frais divers d'exploitation	3 485	2 994
Fonds de garantie des dépôts	3 293	2 510
Contribution sociale de solidarité	1 773	1 459
Contribution au fonds national pour la réforme du système éducatif	104	90
<b>Total charges générales d'exploitation</b>	<b>16 418</b>	<b>13 755</b>

Les charges générales d'exploitation sont constituées en totalité par des autres charges d'exploitation.

#### Note 4.26 – Solde en gain \ perte provenant des autres éléments extraordinaires

Le solde de cette rubrique s'élève à 1 659 KDT au titre de l'exercice 2024 et il s'analyse ainsi :

DESIGNATION	31-déc-2024	31-déc-2023
Contribution Exceptionnelle	(1 659)	(1 437)
<b>Total Solde en gain \ perte provenant des autres éléments extraordinaires</b>	<b>(1 659)</b>	<b>(1 437)</b>

## Note 4.27– Résultat par action

Le résultat par action et les données ayant servi à sa détermination au 31 décembre 2024, se présentent comme suit :

DESIGNATION	31-déc-2024	31-déc-2023
Résultat net (en DT)	15 214 413	13 892 107
Résultat net attribuable aux actions ordinaires (en DT)	15 214 413	13 892 107
Nombre moyen d'actions ordinaires	10 000 000	6 800 000
<b>Résultat par Action</b>	<b>1,521</b>	<b>2,043</b>

Le résultat par action ainsi déterminé correspond au résultat de base et au résultat dilué par action. Il est calculé en divisant le résultat net de l'exercice attribuable aux actions ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation.

## Notes sur l'état de flux de trésorerie

### Note 4.28 – Liquidités et équivalents de liquidités

Les liquidités et équivalent de liquidités comprennent :

- Les avoirs en caisses et chez la BCT ;
- Les avoirs chez les correspondants ;
- Les placements dont la durée ne dépasse pas 3 mois.

De ce montant, il est déduit :

- Les dépôts des correspondants ;
- Les emprunts dont la durée ne dépasse pas 3 mois.

Ainsi, la trésorerie de la Banque (composée de l'ensemble des liquidités et équivalents de liquidités) est passée de 709 492 KDT au 31 décembre 2023 à 1 018 352 KDT au 31 décembre 2024 enregistrant une augmentation de 308 860 KDT. Cette augmentation résulte des flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation à hauteur de 279 392 KDT, des flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement à hauteur de (10 956) KDT et des flux de trésorerie provenant des activités de financement à hauteur de 40 424 KDT.

Les liquidités et équivalents de liquidités de la Banque ont atteint 1 018 352 KDT au 31 Décembre 2024 détaillés comme suit :

DESIGNATION	31-déc-24	31-déc-2023
Caisse et avoirs auprès de la BC, CCP et TGT	81 653	13 649
Créances sur les Etablissements Bancaires	948 448	715 194
Emprunts auprès de la BCT/Compte BCT Crédeur	-	(1 956)
Dépôts et Avoirs des Etablissements Bancaires	(11 749)	(17 395)
<b>Total des liquidités et équivalents de liquidités</b>	<b>1 018 352</b>	<b>709 492</b>

## 5. Autres notes aux états financiers

### Note 5.1 – Transactions avec les parties liées

Le tableau ci-après présente la nature des relations avec les parties liées :

Partie liée	Nature de la relation
ABC Tunis	Entité faisant partie du même groupe
ABC BSC	Société mère
ABC Brésil	Entité faisant partie du même groupe
ABC International Bank	Entité faisant partie du même groupe
ABC Frankfurt	Entité faisant partie du même groupe
Monsieur Saber AYADI	Directeur Général

Les transactions conclues avec les parties sont conclues dans les conditions du marché.

La banque n'exerce aucune influence notable sur l'une de ces parties.

#### Opérations avec ABC Tunis Branch

1. Conformément au contrat de bail conclu en 2008 avec ABC Tunis Branch portant sur la sous-location du siège social y compris le parking, le total des loyers supportés par ABC Tunisie au titre de l'exercice 2024 s'élève à 584 KDT.
2. Conformément à la convention de répartition des charges communes conclue en 2008 avec ABC Tunis Branch telle qu'autorisée par le Conseil d'Administration du 18/04/2008 et qui fixe le « Timesheet » comme critère de détermination des clés de répartition de ces charges, les taux relatifs à 2024 se détaillent comme suit :
  - 71% pour les frais du personnel et les autres frais (71% en 2023), en ce qui concerne ABC Tunisie.
  - 29% pour les frais du personnel et les autres frais (29% en 2023), en ce qui concerne ABC Tunis Branch.Le total des charges payées par ABC Tunisie au cours de 2024 a atteint 5 177 KDT et le montant payé par ABC Tunis Branch à ABC Tunisie, 6 850 KDT.
3. Au 31 décembre 2024, l'encours des comptes NOSTRI ouverts sur les livres de ABC Tunis Branch s'élève à 5 074 KDT et le montant des intérêts perçus sur les comptes NOSTRI créditeurs au cours de l'année 2024 s'élèvent à 458 KDT. A cette date, l'encours des comptes LORI de ABC Tunis Branch ouverts sur les livres de ABC Tunisie s'élève à 7 575 KDT et les intérêts servis en 2024 s'élèvent à 1 475 KDT contre des intérêts perçus sur des comptes LORI débiteurs de 1 KDT.
4. Au 31 décembre 2024, l'encours des placements (au jour le jour et à terme) de ABC Tunis Branch est de 143 113 KDT et le montant des intérêts reçus sur les placements effectués en 2024 s'élève à 14 863 KDT. Au 31 décembre 2024, l'encours des emprunts interbancaires conclus avec ABC Tunis Branch est nul et le montant des intérêts versés sur ces emprunts s'élève en 2024 à 23 KDT.
5. Durant l'exercice 2024, ABC Tunisie a reçu des garanties de la part d'ABC Tunis Branch en couverture des risques encourus sur certains clients. Au 31 décembre 2024, le total de ces garanties s'élève à 209 958 KDT et le montant des commissions dues à ce titre s'élève à 1 638 KDT.
6. Durant l'exercice 2024, ABC Tunisie a effectué des opérations de SWAP de change avec ABC Tunis Branch. Les pertes nettes réalisés par ABC Tunisie s'élèvent à 19 KDT. Au 31 décembre 2024, l'encours des opérations de SWAP s'élève respectivement à 5 000 KUSD et (16 005) KTNC.

### **Opérations avec ABC BSC (ABC BAHREÏN)**

7. Le total des frais de licence et de maintenance relatifs au système d'information encourus par ABC Tunisie et dus à ABC BSC au titre de l'exercice 2024, s'élève à 2 302 KDT.
8. ABC Tunisie a reçu des garanties en couverture des crédits accordés à certains clients. L'encours de ces garanties s'élève à 79 700 KDT au 31 décembre 2024.
9. Au 31 décembre 2024, l'encours des emprunts (au jour le jour et à terme) auprès de ABC BSC est nul et le montant des intérêts servis sur les emprunts contractés en 2024 s'élève à 15 KDT.
10. Au 31 décembre 2024, l'encours des placements (au jour le jour et à terme) chez de ABC BSC est nul et le montant des intérêts reçus sur les placements effectués en 2024 s'élève à 1 807 KDT.
11. Au 31 décembre 2024, l'encours des comptes NOSTRI ouverts sur les livres de ABC BSC s'élève à 2 012 KDT. Le montant des intérêts perçus sur les comptes NOSTRI créditeurs de 7 KDT au titre de l'exercice 2024. A cette date, l'encours des comptes LORI de ABC BSC ouverts sur les livres de ABC Tunisie est nul et les intérêts servis en 2024 s'élèvent à 429 KDT.
12. Durant l'exercice 2024, ABC Tunisie a effectué des opérations de SWAP de change avec ABC BSC. Les profits nets réalisés par ABC Tunisie s'élèvent à 64 KDT. Au 31 décembre 2024, l'encours des opérations de SWAP s'élève respectivement à (37 000) KEUR et (1 500) KCAD.

### **Opérations avec ABC International Bank (ABC IB)**

13. ABC Tunisie a contracté un emprunt auprès de ABC IB pour un montant de EUR 50 millions. L'encours de l'emprunt au 31 décembre 2024 est de 19 743 KDT et le montant des intérêts courus au titre de l'exercice 2024 s'élève à 2 568 KDT.  

Cet emprunt a fait l'objet de couverture contre le risque de change par le recours au mécanisme de couverture du fond de péréquation de change.
14. Au 31 décembre 2024, l'encours des placements à terme chez de ABC IB s'élève à 41 546 KTND et le montant des intérêts reçus sur les placements effectués en 2024 s'élève à 2 188 KDT.
15. Au cours de l'année 2024, ABC Tunisie a contracté auprès de ABC IB pour un emprunt subordonné de USD 20 millions. Cet emprunt a été autorisé par le conseil d'administration tenu le 20 septembre 2024. L'encours de l'emprunt à fin 2024 est de 63 598 KDT et le montant des intérêts courus au titre de l'exercice 2024 s'élève à 123 KDT. Les charges d'intérêt constatés durant l'année 2024 s'élèvent à 1 204 KDT.

### **Opérations avec ABC Frankfurt**

16. ABC Tunisie a reçu de ABC Frankfurt des garanties en couverture des crédits accordés à certains clients. L'encours de ces garanties s'élève à 1 368 KDT au 31 décembre 2024.

### **Rémunération des dirigeants**

17. Les rémunérations et avantages octroyés aux Directeurs Généraux sont composés d'une rémunération brute de 314 KDT et des avantages en nature d'une valeur de 60 KDT.
18. L'enveloppe globale brute des jetons de présence, y compris les rémunérations allouées aux membres des comités émanant du conseil et octroyés aux administrateurs, au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2024, s'est élevée à 884 KDT.

### **Note 5.2- Contrôle social**

---

La banque a reçu le 1er février 2019 une notification de contrôle par les services de la Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS) couvrant la période allant du 1er janvier 2016 au 31 décembre 2018.

En date du 21 Juin 2019, la banque a reçu une notification des résultats des travaux de contrôle réclamant le

paiement de cotisations additionnelles de 634 KTND y compris les pénalités de retard. La banque a formulé son opposition sur l'ensemble des chefs de redressement soulevés dans les délais légaux. En date du 09 Octobre 2019, la banque a reçu une notification des états de liquidation réclamant le paiement de la totalité des montants redressés. La banque a interjeté appel dans les délais légaux.

Le 09 juillet 2021, la cours d'appel a rendu un jugement en faveur de la banque qui annule les états de liquidation et leurs effets.

Aucun recours en cassation n'a été introduit. Cependant, la CNSS a décidé de procéder à nouveau en date du 17 mai 2022 à l'émission de 13 injonctions de payer à l'encontre de la banque pour les mêmes motifs et montants que les injonctions précédentes (pour lesquelles la banque a obtenu une décision de justice en sa faveur annulant ces injonctions).

La banque a notifié à la CNSS les objections sur les injonctions de payer et a fait valoir 13 objections devant la Cour d'appel.

A la date de clôture de l'exercice 2024, cette affaire demeure toujours en litige devant les tribunaux compétents. La banque a constitué les provisions jugées nécessaires en couverture de ce risque éventuel.

Par ailleurs, la banque a reçu une notification pour un nouveau contrôle social en date du 3 décembre 2024, au titre de la période allant du 1<sup>er</sup> octobre 2021 au 30 septembre 2024. Les procédures liées à ce contrôle étant toujours en cours, l'impact définitif ne peut être estimé de façon précise.

### **Note 5.3 – Application de la loi 41-2024 du 2 août 2024**

---

En application des dispositions de l'article 412, troisième paragraphe (nouveau), du Code de commerce, ajouté par la loi n° 41-2024 du 2 août 2024, relative à la révision de certaines dispositions du Code de commerce, ainsi que de la note aux banques n° 10/2025 publiée par la BCT le 23 janvier 2025, ABC Tunisie a procédé à la réduction du taux d'intérêt fixe pour les demandes déposées, conformément aux critères d'éligibilité énoncés dans ladite loi.

Durant l'exercice 2024, ces demandes ont été rattachées à un encours global de 2 012 KDT, entraînant une diminution des revenus d'intérêts de 9 KDT sur la période.

Par ailleurs, selon les informations disponibles à la date de clôture des états financiers, l'impact de cette mesure sur les revenus d'intérêts que la banque pourrait percevoir au cours des prochaines années ne peut être déterminé avec précision.

Il convient de noter que la gestion de cette réduction a été effectuée conformément aux dispositions de la norme comptable NC24, qui prévoit que les intérêts liés aux engagements sont comptabilisés au fur et à mesure qu'ils sont courus, en fonction du temps écoulé et du solde restant en début de chaque période.

### **Note 5.4 – Evénements postérieurs à la clôture**

---

Ces états financiers sont autorisés pour publication par le Conseil d'Administration du 21 Février 2025. En conséquence, ils ne reflètent pas les événements survenus postérieurement à cette date.



# ARAB BANKING CORPORATION TUNISIE

ABC Building Rue du Lac d'Annecy, Les Berges du Lac, 1053 Tunis

## Rapport général des Commissaires aux comptes sur les états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2024

Messieurs les actionnaires de l'Arab Banking Corporation Tunisie,

### I. Rapport sur l'audit des états financiers

#### 1. Opinion

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre assemblée générale ordinaire, nous avons effectué l'audit des états financiers ci joint de l'Arab Banking Corporation Tunisie, qui comprennent le bilan au 31 Décembre 2024, l'état de résultat, l'état des engagements hors bilan et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces états financiers, arrêtés par le conseil d'administration du 21 février 2025 sur la base des éléments disponibles à cette date, font ressortir des capitaux propres positifs de **136 024 KDT**, un résultat bénéficiaire de l'exercice de **15 214 KDT**, ainsi qu'une trésorerie positive de fin de période de **1 018 352 KDT**.

A notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de l'Arab Banking Corporation Tunisie au 31 décembre 2024, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

#### 2. Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « 6. Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'Arab Banking Corporation Tunisie conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

### **3. Paragraphe d'observation**

#### ***Contrôle social***

Nous attirons l'attention sur le contenu de la note aux états financiers « **5.2 contrôle social** » qui décrit le fait que la banque a fait l'objet d'un contrôle de la CNSS couvrant la période 2016-2018. En date du 21 juin 2019, la banque a reçu une notification des résultats des travaux de contrôle réclamant le paiement de cotisations additionnelles de 634 KTND y compris les pénalités de retard. Le 09 juillet 2021, la cours d'appel a rendu un jugement en faveur de la banque qui annule les états de liquidation et leurs effets. Aucun recours en cassation n'a été introduit. Cependant, la CNSS a décidé de procéder à nouveau en date du 17 mai 2022 à l'émission de 13 injonctions de payer à l'encontre de la banque pour les mêmes motifs et montants que les injonctions précédentes. La banque a notifié à la CNSS les objections sur les injonctions de payer et a fait valoir 13 objections devant la Cour d'appel.

A la date de clôture de l'exercice 2024, cette affaire demeure toujours en litige devant les tribunaux compétents. La banque a constitué les provisions jugées nécessaires en couverture de ce risque éventuel.

Par ailleurs, la banque a reçu une notification pour un nouveau contrôle social en date du 3 décembre 2024, au titre de la période allant du 1<sup>er</sup> octobre 2021 au 30 septembre 2024. Les procédures liées à ce contrôle étant toujours en cours, l'impact définitif ne peut être estimé de façon précise.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

### **4. Rapport du Conseil d'administration**

La responsabilité du rapport de gestion incombe au Conseil d'Administration.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport du Conseil d'administration sur la gestion de l'exercice et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la banque dans le rapport du Conseil d'Administration par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport du Conseil d'Administration et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport du Conseil d'Administration semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport du Conseil d'Administration, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration arrêté le 21 février 2025.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

## **5. Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers**

Le Conseil d'administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la banque à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la banque ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe au Conseil d'Administration de surveiller le processus d'information financière de la banque.

## **6. Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;

- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la banque à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la banque à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

## **II. Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires**

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par des textes réglementaires en vigueur en la matière.

### **1. Efficacité du système de contrôle interne**

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 telle que modifiée par la loi n° 2005-96 du 18 octobre 2005 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la banque. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombent à la direction et au Conseil d'administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

Un rapport traitant des faiblesses et des insuffisances identifiées au cours de notre audit a été remis aux responsables de la gouvernance de la banque.

## **2. Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la banque avec la réglementation en vigueur**

Conformément aux dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes en valeurs mobilières émises par la banque à la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe au Conseil d'administration.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires de mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularité liée à la conformité des comptes de la banque avec la réglementation en vigueur.

**Tunis, le 28 mars 2025**

**Les commissaires aux comptes**

**Cabinet CMG  
Mohamed Jamil GOUIDER**

**Universal Auditing  
Hilal OUALI**

# **ARAB BANKING CORPORATION TUNISIE**

ABC Building Rue du Lac d'Annecy, Les Berges du Lac, 1053 Tunis

## **Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2024**

---

Messieurs les actionnaires de l'Arab Banking Corporation Tunisie,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre Banque et en application des dispositions de l'article 62 de la loi n° 2016-48, relative aux banques et aux établissements financiers et de l'article 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé.

Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et à la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

### **I. Conventions conclues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024**

La Direction nous a tenus informés de la convention suivante, conformément aux dispositions de l'article 200 (nouveau) du code des sociétés commerciales, l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales (CSC) et des dispositions des articles 43 et 62 de la loi 2016-48 relative aux banques et aux établissements financiers :

ABC Tunisie a contracté un emprunt subordonné auprès de ABC IB pour un montant de USD 20 millions. L'encours de l'emprunt à fin 2024 est de 63 598 KDT et le montant des intérêts courus au titre de l'exercice 2024 s'élève à 123 KDT. Les charges d'intérêt constatées durant l'année 2024 s'élèvent à 1 204 KDT. Cette transaction a été autorisée par le Conseil d'administration lors de sa réunion du 20 septembre 2024.

## **II. Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures**

L'exécution des conventions suivantes, conclues au cours des exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024 dont les principaux volumes réalisés se résument comme suit :

### **1. Convention réalisée avec ABC International Bank (ABC IB)**

**1.1** ABC Tunisie a contracté un emprunt auprès de ABC IB pour un montant de 50 millions d'euros. L'encours de l'emprunt au 31 décembre 2024 est de 19 743 KDT et le montant des intérêts courus au titre de l'exercice 2024 s'élève à 2 568 KDT. Cet emprunt a fait l'objet de couverture contre le risque de change par le recours au mécanisme de couverture du fond de péréquation de change.

**1.2** Au 31 décembre 2024, l'encours des placements à terme chez ABC IB s'élève à 41 546 KTND et le montant des intérêts reçus sur les placements effectués en 2024 s'élève à 2 188 KDT.

### **2. Conventions et opérations réalisées avec ABC Tunis Branch**

**2.1** ABC Tunisie a reçu des garanties de la part de ABC Tunis Branch et ce, en couverture des risques encourus sur certains clients. Au 31 décembre 2024, la somme de ces garanties s'élève à 209 958 KDT. En 2024, les commissions dues par ABC Tunisie en faveur d'ABC Tunis Branch s'élève à 1 638 KDT.

**2.2** ABC Tunisie a conclu en 2008 avec ABC Tunis Branch, un contrat de bail annuel prenant effet le 1<sup>er</sup> avril 2008, portant sur la sous-location du siège social et d'un parking. Le montant du loyer payé au titre de l'exercice 2024 est de 584 KDT.

**2.3** Conformément à la convention de répartition des charges communes conclue en 2008 avec ABC Tunis Branch telle qu'autorisée par le Conseil d'administration du 18 avril 2008 et qui fixe le « Timesheet » comme critère de détermination des clés de répartition de ces charges, les taux relatifs à 2024 se détaillent comme suit :

- ✓ *ABC Tunisie a refacturé 29% pour les frais du personnel et les autres frais, à ABC Tunis Branch.*
- ✓ *ABC Tunis Branch a refacturé 71% pour les frais du personnel et les autres frais, à ABC Tunisie.*

Le total des charges communes payées par ABC Tunisie en 2024 a atteint 5 177 KDT et le montant refacturé à ABC Tunis, s'est élevé à 6 850 KDT.

**2.4** ABC Tunisie a effectué des transactions bancaires avec ABC Tunis Branch. Au cours de 2024, ces opérations ont abouti aux résultats suivants :

- ✓ Au 31 décembre 2024, l'encours des comptes NOSTRI ouverts sur les livres de ABC Tunis Branch s'élève à 5 074 KDT et le montant des intérêts payés (comptes NOSTRI débiteurs) au titre de l'exercice 2024 s'élève à 458 KDT. A cette date, l'encours des comptes LORI de ABC Tunis Branch ouverts sur les livres de ABC Tunisie à 7 575 KDT et les intérêts servis en 2024 s'élèvent à 1 475 KDT contre des intérêts perçus sur des comptes LORI débiteurs de 1 KDT.
- ✓ Au 31 décembre 2023, l'encours des placements de ABC Tunis Branch est de 143 113 KDT et le montant des intérêts reçus sur les placements effectués en 2024 s'élève à 14 863 KDT. Par ailleurs, l'encours des emprunts interbancaires conclus avec ABC Tunis Branch est nul au 31 décembre 2024 et le montant des intérêts versés sur ces emprunts s'élève en 2024 à 23 KDT.
- ✓ ABC Tunisie a réalisé avec ABC Tunis Branch des opérations de SWAP de change au cours de l'exercice 2024. Les pertes nettes réalisées par ABC Tunisie s'élèvent à 19 KDT. Au 31 décembre 2024, l'encours des opérations de SWAP s'élève respectivement à 5 000 KUSD et 16 005 KTNC.

### **3. Conventions et opérations avec ABC Bahreïn (ABC BSC)**

**3.1** Le total des frais de licence et de maintenance relatifs au système d'information encourus par ABC Tunisie et dus à ABC BSC au titre de l'exercice 2024, s'élève à 2 302 KDT. Ledit montant, non encore réglé, s'ajoute au coût du projet de montée en version du système d'information « Ambit », facturé en 2018, et qui demeure également non réglé à fin 2024.

**3.2** ABC Tunisie a reçu des garanties de la part de Bank ABC BSC et ce, en couverture des risques encourus sur des relations. Au 31 décembre 2024, le montant de ces garanties s'élève à 79 700 KDT.

**3.3** Au 31 décembre 2024, l'encours des emprunts auprès d'ABC BSC est nul et le montant des intérêts payés au titre de l'exercice clos à cette date s'élève à 15 KDT.

**3.4** Au 31 décembre 2024, est nul et le montant des intérêts reçus sur les placements au titre de l'exercice clos à cette date s'élève à 1 807 KDT.



**3.5** Au 31 décembre 2024, l'encours des comptes NOSTRI ouverts sur les livres de ABC BSC s'élève à 2 012 KDT. Le montant des intérêts perçus sur les comptes NOSTRI créditeurs de 7 KDT au titre de l'exercice 2024. A cette date, l'encours des comptes LORI de ABC BSC ouverts sur les livres de ABC Tunisie est nul et les intérêts servis en 2024 s'élèvent à 429 KDT.

**3.6** ABC Tunisie a réalisé avec ABC BSC des opérations de SWAP de change au cours de l'exercice 2024. Les profits nets réalisés par ABC Tunisie s'élèvent à 64 KDT. Au 31 décembre 2024, l'encours des opérations de SWAP s'élève respectivement à 37 000 KEUR et 1 500 KCAD.

#### **4. Conventions et opérations avec ABC Frankfurt**

ABC Tunisie a reçu des garanties en couverture des crédits accordés à certains clients. L'encours de ces garanties s'élève à 1 368 KDT au 31 décembre 2024.

### **III. Obligations et engagements de la banque envers ses dirigeants :**

Les obligations et engagements envers les dirigeants tels que visés à l'article 200 (nouveau) II § 5 du Code des sociétés commerciales se détaillent comme suit :

- Les rémunérations et avantages octroyés au Directeur Général sont composés d'une rémunération brute de 314 KDT, et des avantages en nature d'une valeur de 60 KDT.
- L'enveloppe globale brute des jetons de présence octroyés aux membres du Conseil d'administration, y compris les rémunérations au titre des comités d'audit, des risques et de rémunérations, s'est élevée à 884 KDT. En outre, la banque a pris en charge les frais de déplacement et de séjour des membres du Conseil d'administration lors de ses réunions, qui se sont élevés à 176 KDT.

Les obligations et engagements de la banque envers ses dirigeants, tels qu'ils ressortent des états financiers pour l'exercice clos le 31 décembre 2024, se présentent comme suit (en KDT) :

Désignation	Direction Générale		Conseil d'administration	
	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2024	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2024
Avantage à court terme	431 <sup>(*)</sup>	57	1 060	-
Avantage postérieur à l'emploi	-	-	-	-
Autres avantages à long terme	-	-	-	-
Indemnité de fin de contrat de travail	-	-	-	-
<b>Total</b>	<b>431</b>	<b>57</b>	<b>1 060</b>	<b>-</b>

<sup>(\*)</sup> Le montant tient compte des provisions pour congés payés constatées en 2024 pour 57 KDT

Par ailleurs et en dehors des conventions et opérations précitées nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 62 de la loi n° 2016-48, relative aux banques et aux établissements financiers et de l'article 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales, et votre Conseil d'administration ne nous a pas informé de l'existence d'autres conventions et opérations régies par les articles susvisés.

**Tunis, le 28 mars 2025**

**Les commissaires aux comptes**

**Cabinet CMG**  
**Mohamed Jamil GOUIDER**

**Universal Auditing**  
**Hilal OUALI**